

2. L'item de \$58.25, pour une montre avec étui, demande des explications. J'ai attiré l'attention sur un item de même nature dans ma lettre du 20 mai 1880. A part ces deux items, au moins d'après les comptes que j'ai eu à examiner, jamais auparavant il s'en est trouvé qui fissent voir qu'une somme était allouée à un arpenteur pour l'achat d'une montre. Bien que cet article puisse être nécessaire dans l'exercice de sa profession, il me semble qu'on peut exiger qu'il se le procure à ses frais.

C'est la coutume d'allouer la moitié du prix de certains instruments achetés pour faire un arpentage; mais je vois que M. Thompson a inscrit tout le montant du compte de M. Foster, pour un trépied, du galon, etc., lequel est de \$82.06.

4. Par suite d'une erreur d'addition il y a une surcharge de \$3.50 dans son compte de dépenses personnelles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

A. M. LINDSAY RUSSELL,
Sous-ministre de l'intérieur.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 19 avril 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire la réponse suivante à vos observations du 29 du mois dernier, au sujet du compte de l'arpenteur W. J. Thompson :

1. Le compte de M. Thompson, pour arpentage en 1882, a été diminué de \$59.50, montant de la surcharge de 119 jours de frais de subsistance. 2. Il est jugé aussi nécessaire de fournir des montres que les autres instruments aux arpenteurs, c'est-à-dire à la condition qu'ils paient la moitié de leur prix. Il est difficile de se procurer en Canada les montres exigées pour certains travaux d'arpenteur; c'est la raison pour laquelle on n'en voit que deux figurer dans les comptes. Je dois ajouter ici que le bureau des terres fédérales a importé un nombre suffisant de ces montres. M. T. Thompson en a pris une, et il remboursera la somme inscrite pour cette montre dans le compte en question. 3. M. Thompson inscrit tout le montant du compte de M. Foster pour un trépied, pour du galon, etc., mais il porte à son débit la moitié de ce montant. 4. L'erreur de \$3.50 a été rectifiée dans le compte de M. Thompson pour son arpentage en 1882.

Je vous renvoie le compte de M. Thompson.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

LINDSAY RUSSELL,
Sous-ministre de l'intérieur.

A. M. J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

1er avril.

Terres fédérales.

MONSIEUR,—J'appelle votre attention sur les comptes suivants des avances faites à différentes personnes—arpentages et dépenses contingentes—pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881, et pour lesquels ce bureau n'a pas reçu de pièces justificatives.

Donald Codd,
Staunton et Jones,
R. J. Jephson,
Thomas Breen,
E. Bray.

J. McLatchie,
J. B. Bermister,
Archibald McNab,
G. B. Aubray.